



Indexation pension alimentaire

Par **Oscarose**, le **08/06/2016** à **10:05**

Bonjour, dans le jugement de mon divorce en 2011 une pension alimentaire a été fixée mais aucune indexation n'est prévue dans ce jugement. Évidemment au moment du divorce je ne savais pas que la pension devait être indexée et mon avocate ne m'en a pas parlé. Est'il possible de demander l'indexation aujourd'hui ? Auprès de qui? Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **08/06/2016** à **13:34**

Bonjour,
oui, auprès du JAF qui vous a divorcé.